

Direction Générale des Services
GB/FB

DÉCISION MUNICIPALE N°2023107

Réaménagement du Grand Jardin Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var Annule et remplace la Décision Municipale n°202398

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « *demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions* »,

Vu la décision municipale n°202398 décidant de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'opération de réaménagement du Grand Jardin,

Considérant les modifications intervenues sur le plan de financement de l'opération susmentionnée,

DECIDE

Article 1 : La présente décision annule et remplace la décision municipale n°202398 en date du 7 juin 2023.

Article 2 : De solliciter une subvention d'un montant de 206 000 € dans le cadre des aides aux communes allouées par le Département du Var.

Article 3 : Le plan de financement prévisionnel, sur la base de dépenses subventionnables d'un montant de 1 500 000 € HT, est le suivant :

Conseil Départemental du Var : 206 000 € (13.7%)

CC Méditerranée Porte des Maures : 544 000 € (36.3%)

Commune du Lavandou (autofinancement) : 750 000 € (50%)

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 4 juillet 2023

Le Maire
Gil Bernardi

